

## Calendrier de dépôt des dossiers de demande de financements pour une mobilité internationale - Mobilités longues (supérieure à 2 mois) – année universitaire 2022/2023

Date limite de dépôt à la DRI de l'ULCO uniquement par voie électronique (études : [outgoing.studies@univ-littoral.fr](mailto:outgoing.studies@univ-littoral.fr) ; stages : [boursestage.inter@univ-littoral.fr](mailto:boursestage.inter@univ-littoral.fr) ). Les dates de dépôt à la DRI de l'ULCO sont à respecter impérativement. Les dossiers reçus incomplets ou en retard ne seront pas examinés en commission d'attribution. En tant que candidat à un financement, vous devez déposer vous-même votre demande auprès de la DRI.

Date retour dossier Dispositif de bourse	<b>30 / 06 / 2022 inclus dernier délai</b>	<b>24 / 11 / 2022 inclus dernier délai</b>	<b>12 / 01 / 2023 inclus dernier délai</b>	<b>16 / 03 / 2023 inclus dernier délai</b>	<b>11 / 05 / 2023 inclus dernier délai</b>
Bourse Mermoz du Conseil Régional Hauts de France  Etudes et stages	Etudes : au 1 <sup>er</sup> semestre ou pour l'année universitaire 2022/2023 ; Stages commençant à une date comprise entre le 01/09 et le 31/12/2022	Etudes : départ au 2 <sup>nd</sup> semestre 2022/2023 ; Stages commençant à une date comprise entre le 01/01 et le 28/02/23	Etudes : départ au 2 <sup>nd</sup> semestre 2022/2023 (cas exceptionnel) ; Stages commençant à une date comprise entre le 01/02 et le 31/03/23	Stages uniquement, commençant à une date comprise entre le 01/ 04 et le 31/05/23	Stages uniquement, commençant à une date comprise entre le 01/06 et le 30/08/23
Aide à la Mobilité Internationale (AMI)  Etudes et stages	Etudes : départ au 1 <sup>er</sup> semestre ou pour l'année universitaire 2022/2023 ; Stages commençant à une date comprise entre le 01/09 et le 31/12/2022	Etudes : départ au 2 <sup>nd</sup> semestre 2022/2023 ; Stages commençant à une date comprise entre le 01/01 et le 28/02/23	Etudes : départ au 2 <sup>nd</sup> semestre 2022/2023 (le cas échéant) ; Stages commençant à une date comprise entre le 01/02 et le 31/03/23	Stages uniquement, commençant à une date comprise entre le 01/ 04 et le 31/05/23	Stages uniquement, commençant à une date comprise entre le 01/06 et le 30/08/23
Erasmus+ études	Départ en mobilité au 1 <sup>er</sup> semestre ou pour l'année universitaire 2022/2023	Départ au 2 <sup>nd</sup> semestre 2022/2023	Départ au 2 <sup>nd</sup> semestre 2022/2023, le cas échéant	Non concerné pour 2022/23	Non concerné pour 2022/23
Erasmus+ stage	Pour les stages commençant à une date comprise entre le 01/09 et le 31/12/2022	Pour les stages commençant à une date comprise entre le 01/01 et le 28/02/23	Pour les stages commençant à une date comprise entre le 01/02 et le 31/03/23	Pour les stages commençant à une date comprise entre le 01/ 04 et le 31/05/23	Pour les stages commençant à une date comprise entre le 01/06 et le 30/08/23

**Il est conseillé d'effectuer la demande pour tous les dispositifs de bourse auxquels vous êtes éligibles. La commission d'attribution rendra un avis, positif ou négatif, pour chacune de vos demandes, en fonction des fonds disponibles et des critères spécifiques de chaque dispositif.**

### ATTENTION, les bourses :

- ne sont pas automatiques (passage en commission d'attribution de bourses)
  - peuvent ne pas couvrir la totalité de la mobilité (budget limité)
  - ne sont versées qu'au cours de la mobilité, jamais avant le départ
  - ne peuvent avoir une durée supérieure à celle de la mobilité validée
    - sont étudiées au cas par cas